



# ADNinfos

Lettre d'information des adhérent(e)s de  
l'association «Autour des Nielles»

N° 13 - Septembre 2020

Contact : [contact@autourdesnielles.org](mailto:contact@autourdesnielles.org) • Site : <https://autourdesnielles.org>



Chères adhérentes, chers adhérents et à nos soutiens,

Après notre information de juin à propos des permis affichés sur le terrain des Nielles et de notre rencontre avec les 2 listes composant l'actuelle municipalité depuis l'élection du 28 juin, ADN a agi pendant ces mois de « vacances » avant la rentrée et les problèmes sanitaires liés à la Covid.

L'association « Autour des Nielles » s'est engagée à contester le permis de construire et à informer certains organismes sur l'état du dossier.

ADN prépare aussi l'avenir de l'association avec l'échéance de son assemblée générale (fin 2020/janvier 2021) pour renouveler son Conseil d'Administration, préciser ses objectifs en fonction du traitement du projet des Nielles et le financement nécessaire aux actions de l'association.

Dans le contexte actuel (évolution épidémique avec consignes gouvernementales) ADN réfléchit à la possibilité d'une réunion publique (AG ou autre rencontre) ; pour le moment nous utilisons le courrier, la messagerie électronique et la presse locale si nécessaire pour vous informer.

De la part du Conseil d'Administration, pour ADN, Jean-Marc GADÉ

PS : Merci à ceux qui ont déjà renouvelé leur cotisation (septembre 2020/août 2021) soit 7 euros. Merci beaucoup aux donateurs qui participent au financement des actions actuelles et futures.



- Sommaire** > Association ADN  
> Actions et CRC de Bretagne  
> Contestations des permis  
> Informations récentes  
> Bulletin d'adhésion

Suivez ADN sur :



## ASSOCIATION ADN

Pour nous contacter :

Adresse : 3, rue du Dauphin, 35400 Saint-Malo

Courriel : [contact@autourdesnielles.org](mailto:contact@autourdesnielles.org)

Site Internet : [autourdesnielles.org](http://autourdesnielles.org) (possibilité de règlement de la cotisation par CB via Helloasso).

→ **NOTRE NOUVEAU numéro de téléphone : 06 52 31 56 61**

Le Bureau et tout le Conseil d'Administration d'ADN vous remercie de toute l'attention que vous nous témoignez ; nous veillons à vous informer et à agir pour les mêmes motifs qu'en 2015/2016 :

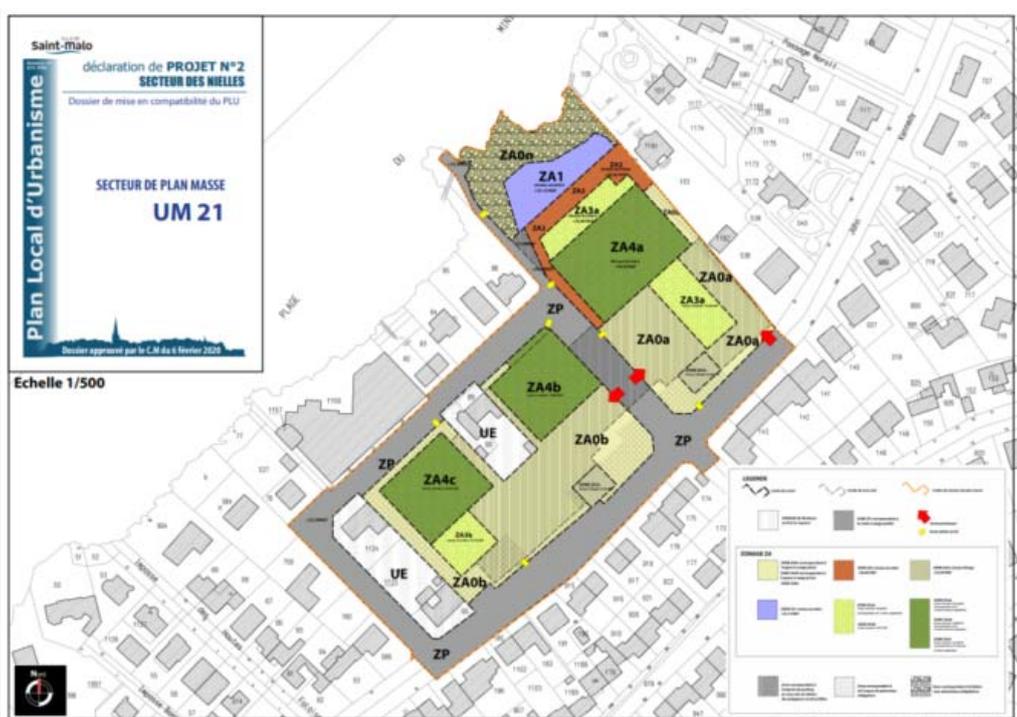
- La sauvegarde d'un patrimoine naturel et commun à tous,
- la protection du littoral pour l'intérêt général.

## ACTIONS ET CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

ADN a envoyé plusieurs courriers à la municipalité précédente ou à certains organismes responsables de l'étude du projet et de l'obtention des autorisations administratives.

Par exemple, l'activité de thalassothérapie nécessite des travaux sur le domaine maritime, **l'usage de l'eau de mer (prélèvements et rejets)** et une « concession » avec une enquête publique. Le « permis d'aménager » signé par l'ancien maire, le 5 mars 2020, et affiché avec le permis de construire le 28 mai fait partie de cette procédure complexe et inhabituelle : les informations incomplètes du dossier accessible au public ont fait réagir de nombreuses personnes avec l'association.

Enfin, ADN a alerté la **Chambre régionale des Comptes de Bretagne** pour vérifier les conditions de vente du domaine public de l'ancien camping des Nielles : un rapporteur doit contrôler prochainement la collectivité ■



## CONTESTATION DES PERMIS :

L'association « Autour des Nielles », l'Association Dinard Côte d'Emeraude Environnement (**ADICEE**) et 14 riverains sont requérants auprès de monsieur le Maire Gilles LURTON :

→ Recours gracieux envoyé à la mi-juillet avec copie au Groupe Raulic Investissement contre les permis attribués en mars 2020.

→ La demande d'annulation des permis est motivée essentiellement par la destruction de la falaise, la préservation du littoral et du domaine maritime (travaux pour la thalasso) sans oublier la modification du PLU pour le projet.

ADN attend la réponse de Monsieur le Maire (délai légal de 2 mois, soit avant la fin du mois de septembre) ; ensuite, le recours éventuel auprès du Tribunal Administratif de Rennes peut s'effectuer dans un délai de 2 mois. Avec tous les autres requérants et l'aide d'un avocat, ADN s'engagera dans cette procédure judiciaire.

Il est à noter que plusieurs personnes ayant « intérêt à agir » effectuent ces mêmes démarches avec leur cabinet de conseil.

ADN informe ses adhérents pour cet engagement ; le coût financier sera précisé dans les prochaines semaines et un appel de fonds réservé à cette action vous sera demandé indépendamment du renouvellement de la cotisation annuelle.

Pour ne pas compromettre l'action judiciaire, ADN, ADICEE et les autres requérants ne communiqueront aucun détail sur les différentes procédures déjà en cours ou futures (avec avocat) ■

## INFORMATIONS RÉCENTES :

Le Conseil d'Administration d'ADN s'est réuni le 10 juillet pour enregistrer la démission de notre vice-présidente Véronique Jouannic (reçue les 7 et 8 juillet). Tout en respectant les motifs de ce départ, l'ensemble du CA la remercie de tout le travail effectué depuis la création de l'association. Véronique reste adhérente pour « ... défendre la cause suffisamment sérieuse et les intérêts à agir suffisamment importants ».

Pour continuer la vie d'Autour des Nielles, nous vous sollicitons pour rejoindre le Conseil d'Administration : nous avons besoin de quelques personnes pour les tâches de secrétariat, le suivi de l'information à destination des adhérents (par courrier, mail, site internet...) et la communication auprès du public (presse, associations, etc).

Pour quelques heures même ponctuellement, contactez-nous (cf ci-dessus) ou par téléphone :

**06 30 71 00 46 (personnel Jean-Marc Gadé).**

Par avance, merci pour votre engagement et le renouvellement de votre adhésion via notre site ou avec le bulletin joint ■

**ADNinfos** est une publication éditée par l'association "Autour des Nielles".

Représentant légal : Jean-Marc GADÉ

Directeur de la publication : Jean-Marc GADÉ

Comité de rédaction : Le Conseil d'Administration de l'association

Création graphique et maquette : JLV - vjl35400@gmail.com

Impression : par nos soins

**Autour des Nielles** est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, N° RNA W354003271.

Courriel : [contact@autourdesnielles.org](mailto:contact@autourdesnielles.org)

Site : <https://autourdesnielles.org/>

Adhésion en ligne :

<https://autourdesnielles.org/adhesion-adn/>

Facebook : <https://www.facebook.com/autourdesnielles/>

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés à JLV.



## BULLETIN D'ADHÉSION

Autour des Nielles est une association régie par  
la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, N° W354003271  
Courriel : [contact@autourdesnielles.org](mailto:contact@autourdesnielles.org)

Suivez ADN sur :



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Tél. : .....

Courriel : .....

Réseau social : .....

J'adhère à l'association « Autour des Nielles », je règle **7,00 €** pour l'année par chèque bancaire **uniquement**, à l'ordre de : Association Autour des Nielles.

Je soutiens l'association « Autour des Nielles », pour un montant de ..... €

En remplissant ce formulaire d'adhésion, vous acceptez que l'association Autour des Nielles (ADN) mémorise et utilise vos données personnelles dans le but de communiquer avec vous dans le cadre des activités de l'association. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données de 2016, ADN s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos informations avec des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement, de portabilité et d'opposition sur vos données personnelles que vous pouvez exercer selon les modalités décrites dans la politique de confidentialité accessible auprès de : [dpo@autourdesnielles.org](mailto:dpo@autourdesnielles.org) ou par courrier au siège de l'association :

Autour des Nielles, 3 rue du Dauphin, 35400 SAINT-MALO

Date :     /     / 20 . .     Signature :